

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT**SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2023***L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de décembre à 19 H 00***OBJET : FINANCES****Utilisation des dotations de solidarité : rapport annuel 2022**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **8 décembre 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2023/206**Présents :**M. Xavier HAQUIN, *Maire*M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, *Adjoint au Maire*M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUTIERREZ,
Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI,
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers
Municipaux***Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35 (la condition de
quorum est de 18 membres
présents).

Mme DUPUY (pouvoir à M. NACCACHE)
M. KHINACHE (pouvoir à M. HAQUIN)
Mme DAHMANI (pouvoir à M. ANNOUR)
Mme LEMARCHAND (pouvoir à Mme DE CARLI)
Mme APARICIO TRAORE (pouvoir à Mme CABOT)
Mme GUEDJ (pouvoir à Mme DEHAS)
Mme LAMBERT (pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)**Déposée en Sous-Préfecture le : 18/12/23****Publiée le : 19/12/23****Le Maire,**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

Délibération N° 2023/206

OBJET :

FINANCES

Utilisation des dotations de solidarité : rapport annuel 2022

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2334-15, L.2334-19 et L.2531-16 ;

VU la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 ayant institué la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) ;

VU les lois n°93-1436 du 31 décembre 1993 portant réforme de la dotation globale de fonctionnement et n° 96-241 du 26 mars 1996 portant diverses dispositions relatives aux concours de l'Etat aux collectivités ;

VU l'avis de la commission Affaires générales, Finances du 7 décembre 2023 ;

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

CONSIDÉRANT que la Commune d'Ermont a reçu pour l'année 2022, une somme de 1 720 226 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, de 1 666 247 € au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et qu'elle est engagée dans un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la Politique de la ville ;

CONSIDÉRANT que le rapport joint en annexe retrace les actions de fonctionnement et les opérations d'investissement conduites en 2022 sur le territoire d'Ermont afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des administrés,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de la présentation du rapport relatant les diverses actions de développement social urbain réalisées avec le concours de moyens relevant de la Politique de la ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et rendant compte de l'emploi des attributions perçues en 2022.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Rapport annuel sur l'utilisation des dotations de solidarité 2022

Conseil municipal du 15 décembre 2023



Vu pour être annexé à
délibération n° 23/206 du 15/12/23
ERMONT, le 18/12/23.
Le Maire,

Service des finances
Pôle Attractivité / Ressources

PREAMBULE

La loi n° 91.429 du 13 mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) afin d'atténuer les inégalités entre les collectivités locales en fonction des ressources et des charges de chacune d'entre elles.

En 2021, la Commune d'Ermont a bénéficié de ces dotations à hauteur de 1 683 386 € pour la D.S.U. et 1 744 728 € pour le F.S.R.I.F. Elle est aussi signataire depuis le 22 mars 2007, d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) puis depuis le 19 juin 2015 d'un Contrat Ville.

Conformément à l'article L. 2531-16 du Code général des collectivités territoriales, un rapport sur l'utilisation de la D.S.U. et du F.S.R.I.F. est présenté au Conseil Municipal avant la fin du deuxième trimestre suivant la clôture de cet exercice.

Le présent rapport retrace donc les actions de fonctionnement et les opérations d'investissement conduites en **2022** sur le territoire d'Ermont afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Ermontois.

Seront développées dans le présent rapport :

I – L'évolution des dotations de solidarité et le positionnement d'Ermont par rapport aux villes de plus de 20 000 habitants de la Communauté d'Agglomération Val Paris

II – La présentation des actions destinées à améliorer les conditions de vie des Ermontois et engagées au titre de la politique de la Ville

III – Les autres actions municipales destinées à améliorer la qualité de vie des habitants

IV – La répartition des dotations de solidarité dans le financement des actions municipales

I – L'EVOLUTION DES DOTATIONS DE SOLIDARITE ET LE POSITIONNEMENT D'ERMONT PAR RAPPORT AUX VILLES DE PLUS DE 20 000 HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

A – Des recettes essentielles pour le budget communal mais en diminution

La population retenue pour les ratios ci-après est de **29 352 habitants**, donnée issue de la fiche DGF transmise par les services préfectoraux. Elle est calculée ainsi :

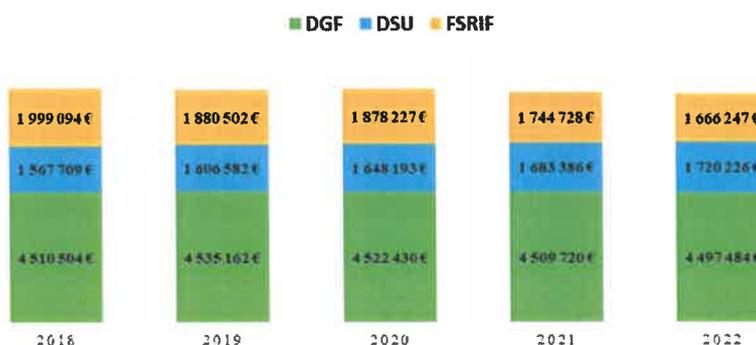
$$\text{Population INSEE 2022} + \text{Nombre de résidences secondaires} + (\text{nombre de caravanes} \times 2) \\ 29\,183 + 129 + (20 \times 2) = 29\,352$$

Alors qu'en 2017, les dotations de solidarité représentaient 78 % de la DGF, elles sont de 75 % en 2022, soit une baisse de 156 590 € :

Année	DGF	DSU	FSRIF	Total	DGF / hab	DSU + FSRIF	Pop DGF	DSU + FSRIF	
								DGF	%
2017	4 522 213 €	1 519 584 €	2 023 479 €	8 065 276 €	154,15 €	3 543 063 €	29 336	78%	
2018	4 510 504 €	1 567 709 €	1 999 094 €	8 077 307 €	154,08 €	3 566 803 €	29 274	79%	
2019	4 535 162 €	1 606 582 €	1 880 502 €	8 022 246 €	153,57 €	3 487 084 €	29 532	77%	
2020	4 522 430 €	1 648 193 €	1 878 227 €	8 048 850 €	153,32 €	3 526 420 €	29 496	78%	
2021	4 509 720 €	1 683 386 €	1 744 728 €	7 937 834 €	153,05 €	3 428 114 €	29 465	76%	
2022	4 497 484 €	1 720 226 €	1 666 247 €	7 883 957 €	153,23 €	3 386 473 €	29 352	75%	

Lorsqu'en 2017 la ville d'Ermont recevait 100 € pour ces trois dotations, elle n'en percevait plus que 97,74 € en 2022 (- 2.26 %).

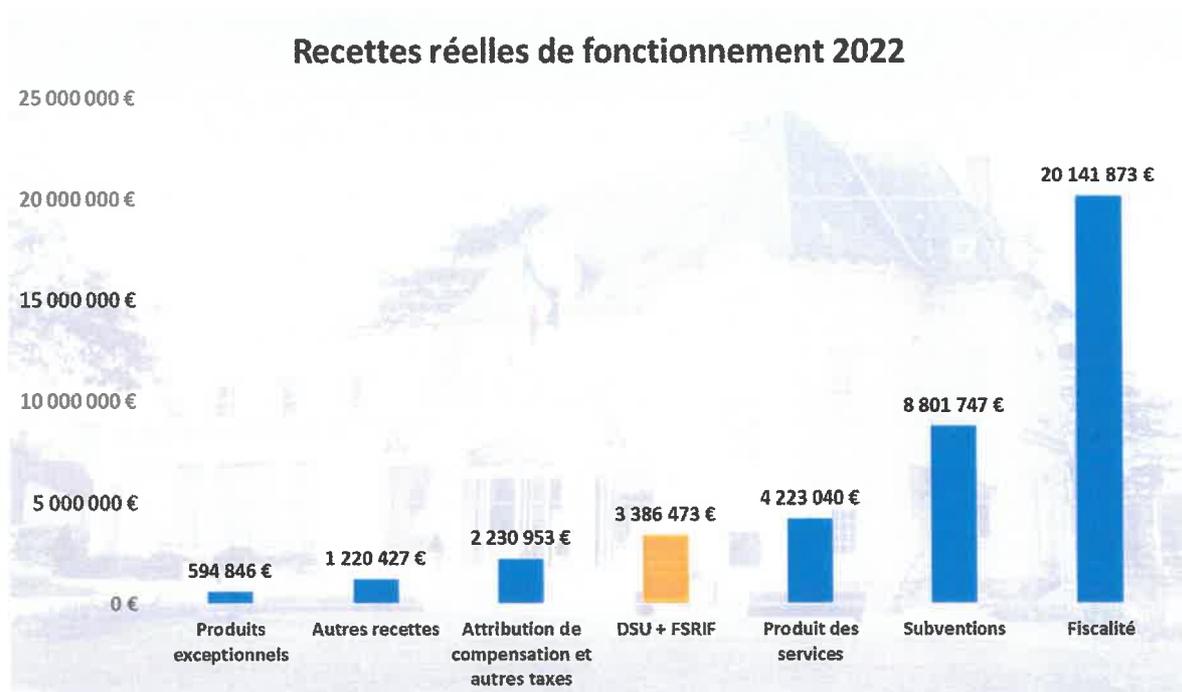
EVOLUTION EN STRUCTURE DE LA DGF ET DES DOTATIONS DE SOLIDARITÉ



Ces dotations représentaient 8 % des recettes réelles de fonctionnement à la clôture de 2022. Ce ratio baisse arithmétiquement compte tenu de la hausse des recettes réelles de fonctionnement (le dénominateur de ce calcul inclut la hausse du produit fiscal, indexé sur l'inflation, et la hausse automatique des bases fiscales).

Année	DSU + FSRIF	Σ RRF	%
2017	3 543 063 €	35 379 262 €	10%
2018	3 566 803 €	38 377 469 €	9%
2019	3 487 084 €	37 068 793 €	9%
2020	3 526 420 €	35 676 171 €	10%
2021	3 428 114 €	36 586 611 €	9%
2022	3 386 473 €	40 599 359 €	8%

Le graphique ci-dessous présente la DSU et le FSRIF en rapport avec les autres recettes de fonctionnement.



B – Indicateurs communaux

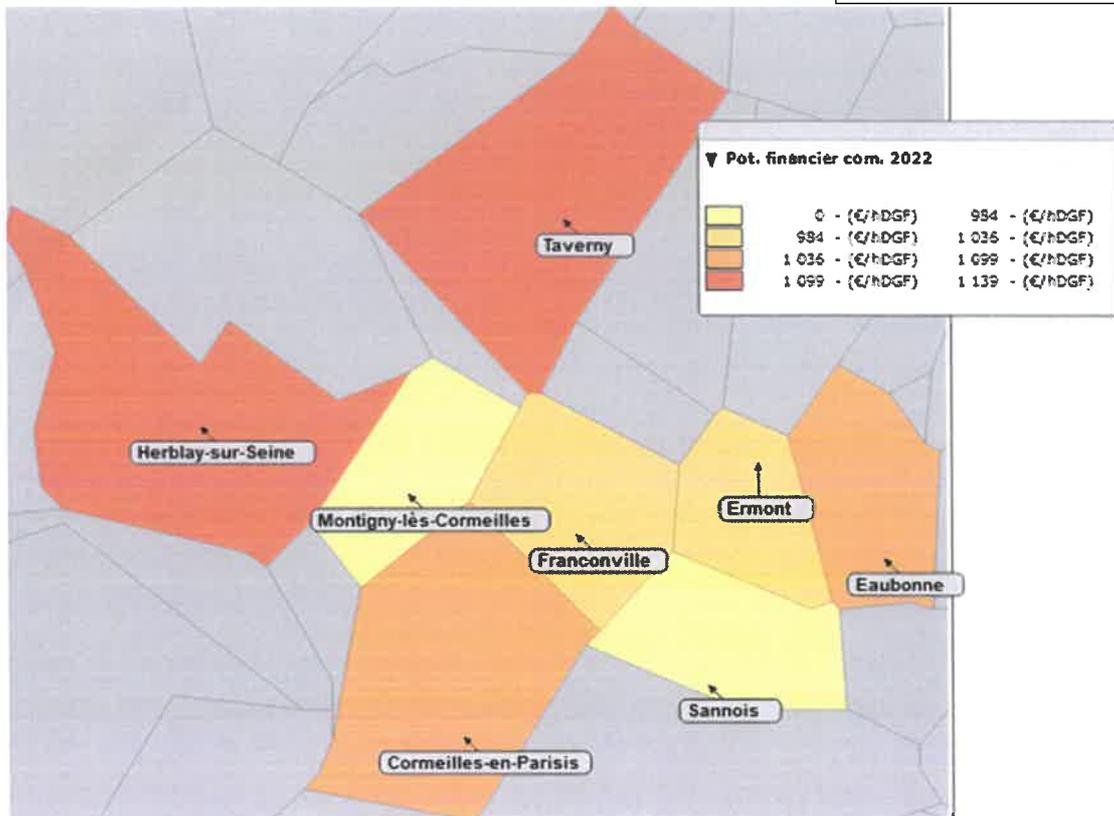
(selon fiche DGF 2022 et Ressources Consultants Finances)

✓ Potentiel financier par habitant

Ermont	1 035,54 €
Même strate	1 219,53€

Le potentiel financier remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'État, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

Commune	Potentiel financier 2022 en €	Potentiel financier 2022 / hab.
Cormeilles-en-Parisis	28 347 013 €	1 099 €
Eaubonne	28 195 769 €	1 094 €
Ermont	30 395 066 €	1 036 €
Franconville-la-Garenne	38 639 583 €	1 023 €
Herblay-sur-Seine	35 988 222 €	1 139 €
Montigny-lès-Cormeilles	20 938 976 €	964 €
Sannois	26 595 674 €	984 €
Taverny	30 547 628 €	1 123 €



© Ressources Consultants Finances

✓ Nombre de logements sociaux

Nbre logements TH	12 839
Nbre logements sociaux	4 127
% de logements sociaux	32,14 %

Le pourcentage de logements sociaux baisse de 0,38 % par rapport à 2021. La part des logements sociaux dans le total des logements des communes métropolitaines de plus 10 000 habitants est de 23,25 %.

✓ Nombre de bénéficiaires d'allocations logements rapporté au nombre de logements

Nbre bénéficiaires	4 990
Nbre logements	12 839
% de bénéficiaires	38,87 %

Ce taux était de 41,96 % en 2021.

Pour les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants, ce taux est de 46,29 %.

✓ Revenu annuel moyen par habitant (population INSEE = 29 183)

Ermont	17 721,43 €
Communes + 10 000	16 628,91 €

C – Attribution comparée du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France

Comparaison du FSRIF (en €)

Commune	2018	2019	2020	2021	2022
Cormeilles-en-Parisis	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Eaubonne	760 150 €	760 150 €	380 075 €	0 €	0 €
Ermont	1 999 094 €	1 880 502 €	1 878 227 €	1 744 728 €	1 666 247 €
Franconville-la-Garenne	1 193 716 €	1 447 202 €	1 790 489 €	1 591 119 €	1 536 425 €
Herblay-sur-Seine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montigny-lès-Cormeilles	1 809 195 €	1 888 166 €	2 113 049 €	2 029 444 €	1 952 085 €
Sannois	1 629 099 €	1 495 247 €	1 657 021 €	1 547 572 €	1 491 145 €
Taverny	0 €	0 €	0 €	0 €	381 297 €

Comparaison du FSRIF (en € / hab)

Commune	2018	2019	2020	2021	2022
Cormeilles-en-Parisis	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Eaubonne	30 €	30 €	15 €	0 €	0 €
Ermont	68 €	64 €	64 €	59 €	57 €
Franconville-la-Garenne	34 €	40 €	48 €	43 €	41 €
Herblay-sur-Seine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montigny-lès-Cormeilles	86 €	89 €	97 €	93 €	90 €
Sannois	59 €	55 €	61 €	57 €	55 €
Taverny	0 €	0 €	0 €	0 €	14 €

D – Attribution comparée de la Dotation de Solidarité Urbaine

Comparaison de la DSU (en €)

Commune	2018	2019	2020	2021	2022
Cormeilles-en-Parisis	143 973 €	95 982 €	0 €	0 €	0 €
Eaubonne	127 936 €	85 291 €	0 €	0 €	0 €
Ermont	1 567 709 €	1 606 582 €	1 648 193 €	1 683 386 €	1 720 226 €
Franconville-la-Garenne	1 078 057 €	1 109 616 €	1 146 161 €	1 176 422 €	1 207 665 €
Herblay-sur-Seine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montigny-lès-Cormeilles	2 529 120 €	2 595 598 €	2 668 353 €	2 729 991 €	2 791 429 €
Sannois	983 387 €	1 025 960 €	1 073 376 €	1 116 547 €	1 161 774 €
Taverny	288 066 €	297 619 €	307 754 €	318 144 €	330 367 €

Comparaison de la DSU (en € / hab)

Commune	2018	2019	2020	2021	2022
Cormeilles-en-Parisis	6 €	4 €	0 €	0 €	0 €
Eaubonne	5 €	3 €	0 €	0 €	0 €
Ermont	54 €	54 €	56 €	57 €	59 €
Franconville-la-Garenne	31 €	30 €	31 €	32 €	32 €
Herblay-sur-Seine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montigny-lès-Cormeilles	120 €	122 €	122 €	125 €	129 €
Sannois	36 €	38 €	40 €	41 €	43 €
Taverny	11 €	11 €	12 €	12 €	12 €

II – PRESENTATION DES ACTIONS DESTINEES A AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ERMONTOIS ET ENGAGEES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le présent rapport retrace les actions de fonctionnement mises en œuvre en 2022 sur le territoire d'Ermont au titre de la Politique de la Ville. À noter que les actions portées par la

Ville d’Ermont et les actions de l’association ESSIVAM, ont bénéficié, dans le cadre du contrat de ville, d’une Convention Pluriannuelle d’Objectifs (CPO) de 2020 à 2022.

Seront présentés les projets municipaux et associatifs inscrits dans la programmation financière 2022 du contrat de ville ainsi que ceux ayant fait l’objet de co-financements dans le cadre des dispositifs sectoriels relevant des crédits spécifiques (VVV, CLAS) et du droit commun (FIPD, BOP 104).

Quelques actions significatives concourant aux objectifs du contrat de ville mais non inscrites dans la programmation seront également valorisées.

Les actions présentées restent pour la majorité d’entre d’elles territorialisées au sens où elles ciblent prioritairement les habitants résidant dans l’unique Quartier prioritaire de la Politique de la Ville : le QPV des Chênes (2 822 habitants).

Les quartiers des Espérances et des Passerelles-Carreaux sont classés comme territoires de veille.

Les actions sont présentées selon l’arborescence du contrat de ville organisée autour de 2 piliers thématiques :

Piliers	Orientations Stratégiques
1 - Cohésion sociale	OS1 - Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes OS 2 - Renforcer le vivre ensemble, agir pour l’inclusion sociale et la citoyenneté OS 3 - Prévenir et lutter contre la délinquance et la récidive
2 - Emploi, développement économique	OS1 - Favoriser l’accès et le maintien dans l’emploi

1 - Pilier cohésion sociale

OS 1 : Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes

- **Accompagnement à la scolarité** : Ces actions ont été mises en place dans les différentes structures de la ville (les centres socioculturels municipaux dont le secteur Jeunesse et l’association Ermont-Balzac). Elles sont toutes inscrites dans le cadre d’un Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Au cours de l’année scolaire 2021-2022, 157 jeunes ermontois, du primaire au secondaire ont pu en bénéficier. L’action, encadrée par des intervenants spécifiquement recrutés, s’organise autour de l’aide au travail scolaire (aide aux

devoirs, apprentissage des leçons, méthodologie) et d'activités socio-éducatives et culturelles. L'ensemble des intervenants et coordonnateurs de l'accompagnement à la scolarité bénéficie d'une formation dispensée par l'association Alter Ego Accompagnement formation.

- **Accueil des jeunes collégiens en situation d'exclusion temporaire** : La ville d'Ermont, en partenariat avec les deux collèges, propose un dispositif d'accueil des collégiens faisant l'objet d'une exclusion temporaire. L'accueil est structuré autour de 4 volets : accompagnement à la scolarité, éducation à la citoyenneté, partage de la vie du secteur Jeunesse, rencontre avec des partenaires. Ce dispositif a vocation à lutter contre les processus de décrochage scolaire en proposant aux collégiens exclus une prise en charge éducative pendant cette période de mise à l'écart ainsi qu'à favoriser chez le jeune un processus de responsabilisation vis-à-vis de l'acte commis. En 2022, 5 jeunes âgés de 12 ans (2 élèves), 13 ans (1 élève) et 14 ans (2 élèves), ont été accueillis au sein de ce dispositif durant plusieurs jours, orientés par le Collège Saint-Exupéry.

- **Action 40** : Un certain nombre d'enfants avant leur entrée au collège ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux du 1er cycle, notamment en français et mathématiques, pouvant les mettre, dès la 6ème, en situation d'échec scolaire. Afin d'éviter le décrochage scolaire, l'action 40 propose un cycle de remise à niveau afin de leur permettre d'appréhender leur scolarité plus sereinement. Cette remise à niveau fait suite à un repérage des enfants concernés, en partenariat avec les enseignants du 1er cycle.

Pour être efficace, cette remise à niveau pourra s'étendre au-delà de l'année scolaire en cours. Si des fragilités persistent, un basculement sur un autre dispositif comme l'accompagnement à la scolarité, l'étude ou devoirs faits pourra être proposé aux parents. Les enfants seront pris en charge en petits groupes. Les parents seront associés au dispositif mis en place par un lien d'échange avec l'intervenant en charge de leur enfant ainsi que leur enseignant(e).

40 enfants (en priorité du niveau CM1) peuvent intégrer ce dispositif prévoyant un atelier d'une heure trente hebdomadaire pour un groupe de 5 enfants maximum.

Les écoles associées à ce projet sont :

- l'école Victor Hugo 1 et 2 ;
- l'école Eugène Delacroix.

Il s'agit d'écoles situées dans le quartier des Chênes (QPV). Cependant, le démarrage tardif de cette action (mi-décembre 2021) n'a pas permis d'atteindre l'effectif escompté. De nombreuses familles avaient déjà organisé les activités extrascolaires de leur enfant. Par ailleurs, les enseignants n'ont pas été suffisamment sollicités pour faire remonter les enfants en difficulté, ce qui a fortement impacté la communication avec les parents et les élèves.

En effet, il revenait aux enseignants d'informer les familles des difficultés rencontrées par leur enfant et de favoriser ainsi la mise en place de cet accompagnement par la Ville. Au vu de ces difficultés, ce sont donc 12 enfants qui ont bénéficié de cette action.

- **Sorties familiales et temps festifs** : En 2022, dans le cadre du développement de sa politique de cohésion sociale et familiale, les centres socioculturels ont programmé des temps festifs destinés aux familles des quartiers : 8 Temps forts, festifs et intergénérationnels ont rythmé l'année 2022 :

- Matinée « Chasse aux œufs » en avril (événement à rayonnement communal - animation hors les murs : parc de la Mairie) ;
- Après-midi et soirée Guinguette en juin 2022 (événement à rayonnement communal - animation hors les murs : parc de l'Audience) ;
- Soirée Foot'iversité en juin 2022 (Animations des structures & des quartiers - Animations et repas partagés) ;
- Journée Porte Ouverte du centre socioculturel Les Chênes en septembre 2022 (Animations de structure) ;
- La fête des Vendanges en octobre 2022 (événement à rayonnement communal – Hors les Murs en Centre-ville) ;
- Après-midi et soirée « Halloween » en octobre 2022 (Animations de structure, quartiers, en pied d'immeuble).
- Après-midi « Téléthon » du Centre socioculturel (animations solidaires de la structure)
- Après-midi « Fête de fin d'année » (animations de la structure, quartier en pied d'immeuble).

Lors de la période estivale, le Centre socioculturel a proposé une programmation spécifique en aménageant une « terrasse d'Été éphémère », celle-ci était équipée de transats, de parasols, jeux et animations d'extérieurs... afin de permettre aux habitants un dépaysement avec la sensation de voyager. Les familles ont également pu bénéficier d'activités dans la ville, et notamment dans tous les parcs. D'autres animations (jeux de société, ateliers créatifs, veillées à thème...) ont eu lieu tout l'été.

Au-delà de l'accès aux loisirs pour les familles fragiles ou isolées, ces moments de détente partagés entre parents et enfants contribuent à renforcer les liens inter et intra-familiaux. L'implication des familles dans l'élaboration des moments festifs est activement recherchée par les équipes d'animation. L'ensemble de ces actions a bénéficié à 11 253 personnes.

- **Bain de langue** : action de formation linguistique proposée par ESSIVAM ciblant des mamans d'origine étrangère ayant des enfants non scolarisés qui sont accueillis conjointement mais séparément. L'atelier fonctionne à raison de deux séances hebdomadaires de 2 heures. A la fin de chaque séance une activité commune mère/enfant est proposée afin de favoriser le dialogue en français. L'objectif de cette action est double : pour les mères, acquérir une plus grande autonomie par une meilleure maîtrise de la langue et une connaissance de leur environnement social et pour les enfants, se familiariser à la langue française et préparer en douceur l'entrée à l'école maternelle. Dans la mesure du possible, la formatrice enrichit le travail effectué en séance par des mises en situation sur le terrain (découverte de l'école et

complexes sportifs implantés dans les quartiers des Chênes et des Carreaux. Elles sont encadrées par 3 animateurs sportifs. Les activités proposées concernent les sports collectifs (football, basket), les sports de raquette et les activités innovantes (kinnball, tchoukball). A côté de ces animations, la direction de la vie associative et des sports propose également des séances de football en salle à raison de 3 séances hebdomadaires durant l'année scolaire. Les séances se déroulent au gymnase Renoir et ont permis d'accueillir 69 jeunes majoritairement issus du quartier des Chênes. Toutes activités confondues, 317 jeunes dont 117 résidant sur les quartiers prioritaires ont pu bénéficier de cette action.

OS 3 - Prévenir et lutter contre la délinquance et la récidive

- **Accueil des personnes ayant à exécuter une peine de Travail d'Intérêt Général (T.I.G.) ou une mesure de réparation** : Dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et lutte contre la récidive, la ville d'Ermont accueille régulièrement, tout au long de l'année, au sein de différents services municipaux, des personnes devant accomplir des mesures alternatives de T.I.G. ou de réparation. En 2022, 712 heures de T.I.G. (8 tigestes accueillis) ont été réalisées.

2 - Pilier Emploi, développement économique

OS1 - Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi

- **Chantiers jeunes** : mise en place durant les mois de juin et juillet de divers chantiers : entretien ou rénovation du patrimoine communal ou privé ouverts, animateurs dans les structures socio-culturelles, renfort administratif au sein des services municipaux, missions à la ferme pédagogique, restauration scolaire ...aux jeunes ermontois. Ces chantiers, d'une durée de 9 à 10 jours sont coordonnés par la SIJ (STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE) au sein du Centre socioculturel François Rude. Ils permettent aux jeunes de se confronter aux réalités du monde du travail et d'acquérir une première expérience professionnelle. Les jeunes peuvent être directement intégrés aux équipes des services municipaux ou affectés à des chantiers encadrés par des animateurs spécifiquement recrutés. En 2022, 80 jeunes ont candidaté et 49 ont été retenus.

- **Atelier recherche d'emploi alternance et multi secteurs** : La Mission Locale avait pour objectif d'aller au plus près des jeunes résidant sur les quartiers prioritaires, afin de les préparer au mieux à l'emploi. Pour chaque action proposée, une collaboration étroite avec le Centre socio-culturel les Chênes a eu lieu. La mise à disposition d'une salle au sein du Centre a permis de toucher les jeunes issus des Chênes classé en QPV.

Pour la mobilisation des jeunes sur les actions, des partenariats sont établis auprès du secteur Jeunesse et notamment le Point Cyb et la Structure Information Jeunesse, les centres socio-culturels (Chênes et François Rude). Cette action a également été relayée sur les réseaux

sociaux de la Mission Locale (Instagram et LinkedIn). La Mission Locale a organisé sur l'année 2022 :

- Un séjour de rupture en partenariat avec le Moulin du Pont Rû à Bray et Lù (dans le Vexin). Les jeunes ont été accompagnés par deux Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) de la Mission Locale et ont pu partir loin de leurs repères du quotidien pour se remobiliser sur leur projet professionnel. Douze jeunes ont participé à ce séjour dont sept issus du QPV.

- Un « Job dating Multi-secteurs » orienté emploi et alternance avec les présences d'O² (entreprise d'aide à la personne), de la BNP, de Babychou, l'AFTRAL, de McDonald's, d'Adequat, de la gendarmerie, des trois armées, de Transdev, de Korian, de l'atelier des Papilles, de l'AFPA, de l'ATK Business School et du CFA Interim.

176 inscrits / 97 présents (dont 63 jeunes de la Mission Locale et 11 issus du QPV) - Toutes les offres d'emploi/alternance collectées par la Mission Locale sont diffusées sur cette application.

III – AUTRES ACTIONS MUNICIPALES DESTINEES A AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

La commune propose différents services soumis à une tarification au quotient familial afin d'être adaptés aux revenus des familles : restauration scolaire, accueil pré et post scolaire, accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires, études, service petite enfance. Cette politique sociale représente un coût pour la collectivité puisque les usagers ne s'acquittent que d'une fraction variable du coût réel de chaque service.

72 associations ont été soutenues par la Ville d'Ermont par le versement d'une subvention de fonctionnement pour un total de 397 879 € en 2022. Tous les secteurs de la vie associative ont été concernés : sports, loisirs, culture, social... À cela s'ajoutent le prêt de matériel ou la mise à disposition de locaux et ce, à titre gracieux.

IV – REPARTITION DES DOTATIONS DE SOLIDARITE DANS LE FINANCEMENT DES ACTIONS MUNICIPALES

Équilibre budgétaire des réalisations de la section de fonctionnement

L'allocation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France permet de ne couvrir que partiellement les différentes actions précédemment exposées pour apporter à toutes les générations des prestations en adéquation avec la demande sociale et conforme à la volonté d'équité portée par la municipalité.

Dépenses par secteur		Financements	
Secteur	2022	Financeurs	2022
- Education (hors restauration scolaire)	3 093 766 €	- Participation des usagers	2 148 842 €
- Sport	1 523 385 €	- CAF du Val d'Oise	1 401 987 €
- Petite enfance et Prévention Santé	2 173 371 €	- Etat	106 406 €
- Politique de la ville et Vie de quartier	384 267 €	- Région IDF	- €
- Enfance (ALSH)	2 784 191 €	- Conseil Départemental	45 285 €
- Jeunesse	361 368 €	- FSRIF	1 666 247 €
- Centres socioculturels	721 981 €		
Total =	11 042 329 €	Total =	5 368 767 €

